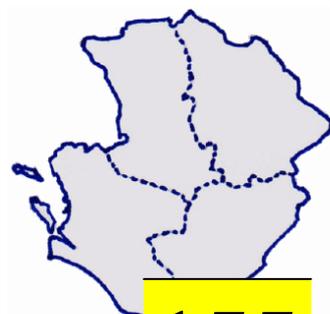


Version Internet

snetaa Informations

ACADEMIE DE POITIERS



155

S'ouvrir pour ancrer nos valeurs

Les quelques mois qui viennent de s'écouler ont été riches en événements à l'intérieur du syndicat comme à l'extérieur. Cette période intense a permis de souder l'équipe académique et de mesurer votre large adhésion à la politique qu'elle défend aux cotés des instances nationales. Vous avez su nous donner l'énergie nécessaire pour préserver l'unité du SNETAA et le faire reconnaître comme partenaire incontournable, dans les différentes instances, en nous informant régulièrement de l'application, dans vos établissements, de la rénovation de la voie professionnelle. Soyez en remerciés ! Nous devons maintenant utiliser cette dynamique pour réussir la recomposition syndicale qui s'annonce. Vous êtes invités à vous prononcer sur les orientations préparées lors du dernier congrès national à Bussang. Nous vous proposons de poursuivre la voie tracée lors des élections internes du SNETAA, en décembre 2009, en soutenant l'ouverture de notre syndicat en direction de la Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture Force Ouvrière.

Ce rapprochement, testé lors de la grande manifestation parisienne du 15 juin, où trente collègues de l'académie de Poitiers étaient présents au milieu des 70000 manifestants, va nous permettre d'élargir notre audience au sein de notre nouvelle fédération et de diffuser nos valeurs aux cotés de ceux qui la partagent : laïcité, indépendance et spécificité de la voie professionnelle. Cette future alliance doit aussi nous amener, dans le cadre de la nouvelle loi sur la représentativité syndicale à devenir un interlocuteur incontournable dans les prochains Comités Techniques, seules instances dans lesquelles se prendront désormais les décisions importantes. L'année qui s'annonce sera donc aussi riche en événements que celle qui vient de s'écouler avec des enjeux forts : poursuite du combat de la rénovation professionnelle, représentativité syndicale, élections dans les nouveaux Comités Techniques et luttes contre la réforme des retraites, telle qu'elle est proposée par le gouvernement. Nous devons relever ces quatre principaux défis, notre existence, le respect de nos valeurs et la défense de nos mandats en dépendent. Il s'agit pour nous de s'ouvrir pour ancrer nos valeurs. Nous savons pouvoir compter sur vous dès la rentrée, comme vous pouvez compter sur le dévouement et la vigilance de toute l'équipe académique dès septembre mais aussi durant la période estivale. Nous vous remercions, une fois de plus, pour tout le soutien que vous nous avez apporté durant cette année scolaire. Bonnes vacances bien méritées à tous.

**Angoulême, le 1 juillet 2010,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

Bulletin Régional de la Section
Académique du SNETAA
n° 155 - Juillet 2010

Secrétaire Académique Henri Lalouette

Sommaire :

*page 1 : Editorial ; Agenda

*page 2 : Du côté du site Internet
Hors-classe 2010
Notes administratives
Stagiaires

*page 3 : Mouvement intra 2010

*page 4 : CCP non titulaires
Déclaration académique
SNETAA + FNEC FO

Calendrier d'été et rentrée :

6 Juillet : Conseil Académique
7 juillet : GT Ajustement TZR
9 juillet : GT Non titulaires affectation
dans certaines disciplines
24 août CAPA Stagiaires
25 août GT TZR complément
26 août GT NT complément
8 ou 10 sept Bureau Académique
BN de rentrée 15 septembre 2010
CN jeudi 8 octobre 2010

Bonnes vacances !



Notre site Internet académique : bientôt 12 ans et 550 000 visiteurs (250.000 pages lues cette année)

Depuis octobre 1998, l'actualité académique et nationale du secteur, ainsi que des dépêches, des discours et des communiqués lus dans la presse ou sur le net : <http://snetaa.poitiers.free.fr/actu10/actu10.htm>

- Contact webmestre : snetaa.poitiers@orange.fr
- Contact Secrétaire Académique : snetas3poitiers@hotmail.fr
- Accueil du site internet académique SNETAA-eiL : <http://snetaa.poitiers.free.fr/>
- Les journaux académiques sont téléchargeables sur : <http://snetaa.poitiers.free.fr/telezip/jnlaca.htm>
- Login + mot de passe pour pages en accès restreint : <http://snetapoitiers.free.fr/loginsnetapoitiers.php3>

A bientôt et rendez-vous sur le net - JPA

Hors-classe

La CAPA consacrée - entre autres sujets - à la promotion à la hors-classe s'est tenue le 26 mai 2010. Il apparaît que les chiffres sont supérieurs à ceux de l'an dernier :

- ◆ 70 PLP ont été promu(e)s cette année
- ◆ Le dernier de ces promus a un total de 319,50 points
- ◆ Toutes et tous sont issus du 11ème échelon de la classe normale
- ◆ Le (La) plus jeune promu(e) est né(e) en avril 1966
- ◆ Le (La) promu(e) la plus âgée est né(e) en mars 1949
- ◆ La date de naissance médiane des promu(e)s est septembre 1957

Les représentants élus du SNETAA ont redit leur opposition à ce nouveau système de promotion qui s'inscrit dans la politique de notation « au mérite » (et dans la LOLF) mise en place et imposée par l'administration il y a 4 ans.

Rappelons que le SNETAA demande un parcours de carrière conduisant directement à un 11ème échelon avec indice terminal 821 pour tous.

Hors de ce cadre, nous continuerons à dénoncer la méritocratie et les abus en veillant à la défense des intérêts des adhérents et de l'ensemble des personnels. N'hésitez pas à prendre contact avec un commissaire paritaire SNETAA pour des conseils ou informations en prévision de la prochaine campagne de promotion.

Contact : Gérard Grangeteau - 05 45 94 24 53

Notation administrative

La CAPA du 26 mai 2010 a également examiné les notes administratives des PLP.

En avril, la proposition de note de votre chef d'établissement vous a été communiquée, ainsi que l'appréciation correspondante.

Votre signature signifie simplement que vous en prenez connaissance... et vous avez la possibilité de contester note et appréciation en écrivant au Recteur (courrier adressé à la DPE 2).

Les contestations sont examinées lors de la CAPA et il convient donc d'alerter auparavant le Secrétariat Académique du SNETAA afin que vos élus puissent défendre votre demande.

Cette note administrative est un des deux éléments (avec la note pédagogique) qui serviront de base pour la CAPA d'avancement d'échelon qui se tient généralement en début d'année civile.

Ces notes sont aussi un élément du barème d'accès à la hors-classe.

Les notes administratives doivent en principe se situer dans des fourchettes, suivant l'échelon, dont vous pouvez trouver un tableau sur notre site internet académique.

Contact : Henri Lalouette
05 45 95 37 59

Collègues en difficultés

Vous avez déposé une demande pour les mouvements Inter et Intra relevant d'un dossier Médical ou Social, vous êtes stagiaires MDPH (Travailleur Handicapé), vous êtes concerné par une demande de réadaptation ou réemploi, ou bien par une décision relevant des comités médicaux départementaux ou académique, ou bien encore vous êtes confrontés à des difficultés au travail (harcèlement, ...) :

Contacts académiques :
Sophie Texier 05 49 03 23 41 - Ludovic Athenour 06 62 62 22 55

Stagiaires fonctionnaires :

Pour les affectations dans l'académie contactez fin juillet Nicolas Tournier au siège du SNETAA à Paris (01 53 58 00 30). Les affectations académiques sont prononcées après consultation d'une commission académique paritaire programmée (en présence du SNETAA) le lundi 23 août 2010 .

A consulter : Note de service 2010-047 du 2 avril 2010 - Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire. Pour son affectation le stagiaire saisit 5 vœux géographiques intra-académiques en vue de son affectation en établissement scolaire pour y effectuer son stage. Il peut choisir un ou plusieurs départements, une (ou +) commune, un (ou +) établissement.

Un accueil des stagiaires fonctionnaires aura lieu le mardi 31 août 2010 de 9 heures 30 à 12 heures 30 (à partir de 9 heures) à la Faculté de médecine - campus universitaire - Poitiers et de 14 heures à 17 heures à la Faculté des lettres et langues - campus universitaire. Une rencontre avec le SNETAA sera aussi possible sur place dès le jour de la rentrée le 31 août. rue du recteur Pineau, Poitiers. Contact académique Patrick Machet 06 87 11 22 03

Pour adhérer au SNETAA eiL , téléchargez bulletin d'adhésion , tarif des cotisations document de prélèvement bancaire :
<http://snetaa.poitiers.free.fr/adherer/adherer.htm>

Mouvement intra 2010 en quelques traits.

A l'heure où se terminent les commissions paritaires académiques, celle liée aux mutations le 14 juin 2010, et celle des révisions d'affectation du 22 juin, un constat s'impose : le nombre des insatisfaits grandit cette année encore.

Chacun en connaît les raisons. Nous ne nous attarderons donc pas sur le mouvement en « double aveugle » ni sur la « politique » de reconversion floue et incertaine de l'Administration, en fonction de l'interlocuteur rencontré. Nous ne développerons pas sur la RGPP garante d'une soi-disant saine gestion des finances publiques qui privilégie, à la qualité de service de l'Enseignement Professionnel, une logique comptable.

Dans ce contexte, le SNETAA-eiL tire des enseignements sur la campagne de mutation 2010. Le rôle des syndicats se modifie sensiblement. Les interventions lors des commissions sont devenues moins nombreuses puisque l'administration anticipe les affectations, et porte les pré affectations à la connaissance des collègues dès la fin du GT vœux et barèmes. Les textes sont appliqués et respectés, à quelques exceptions près, suite aux nombreux rappels syndicaux de ces dernières années. On peut s'en féliciter et se réjouir que le paritarisme soit encore respecté (en partie !) dans notre académie.

Le rôle du syndicat se modifie, son rôle d'accompagnement des collègues est de plus en plus important, une mutation ne se joue plus lors de la commission mais lors de la phase de saisie des vœux, où les choix, stratégies d'établissement, de zones géographiques sont déterminants.

Le SNETAA-eiL essaye donc de s'adapter à cette tendance dans l'intérêt des collègues, avec 64% de ses adhérents « mutants » ayant obtenu satisfaction sur l'un de leurs trois premiers vœux. Il reste cependant trop de collègues « précarisés » avec le statut de TZR non souhaité, qui cette année échouent encore dans leur vœu de stabilisation. Le SNETAA rappelle sa demande d'ouverture de capacités d'accueil dans de nombreuses disciplines professionnelles et d'enseignement général, car il reste de nombreux postes vacants (*TPD et *ZR) après mouvement.

Le SNETAA-eiL continuera d'accompagner les collègues qui feront appel à lui dans le prochain mouvement.

Nous considérons depuis très longtemps au SNETAA que l'information est une donnée très importante de notre vie professionnelle. C'est une priorité syndicale pour le SNETAA de vous la restituer.

TPD = temps plein définitif ZR = Zone de Remplacement

Gaëtan Guignard

Déclaration du SNETAA à la CAPA d'Intra des PLP le 14 juin (Extraits)

Nous voici réunis pour ce qui représente chez tous nos collègues un moment très fort de leur carrière qui va conditionner leur condition d'exercice professionnel et leur future vie de famille. Le SNETAA, au regard de l'importance des décisions qui vont être prises tient à rappeler ses exigences pour un mouvement respectueux de certaines valeurs qu'il défend : laïcité, transparence et équité. Ce sont des conditions de la réussite de la rénovation de la voie professionnelle. Cela passe ainsi par :

- Un recrutement de PLP à la hauteur des besoins disciplinaires, et par la mise en place du processus de titularisation des contractuels promis par le chef de l'état. Il n'est en effet pas acceptable de nous opposer le nombre de non titulaires (en particulier CDI) ou les surnombres budgétaires dans une autre discipline ou un autre corps du second degré, pour justifier l'absence d'entrées dans notre académie et dans certaines disciplines.

- Un nombre d'entrées de PLP dans notre académie qui doit être à la hauteur des besoins suite à l'évolution des structures et à l'augmentation d'élèves conséquente prévue en LP (+ 650 prochaine rentrée).

- L'examen des demandes de PLP sur les postes BTS en LP (y compris postes spécifiques) conformément au décret modifié de leur statut et relayées cette année par une consigne en ce sens de la DGRH, n'en déplaie à l'Insp. Gen. qui déclare préférer les certifiés sur ces postes ! (certains IG vont même jusqu'à dire que « les PLP concernés n'ont qu'à passer le concours ! »). De quels concours s'agirait-il ?

Nous ne connaissons pas de concours d'enseignants du 2d degré exclusivement

pour les BTS... Nous dénonçons aussi vigoureusement les chefs d'établissement complices de ces pratiques de recrutement, pour lesquels un décret ministériel n'est qu'une option facultative. Mais peut-être n'ont-ils fait qu'anticiper le futur recrutement des enseignants par leurs soins que l'on va expérimenter cette année dans une centaine d'établissements en France. Pour le SNETAA il s'agit de ne pas confondre l'autonomie des établissements prévue par la rénovation de la voie professionnelle et l'autonomie des chefs d'établissements que l'on pourrait assimiler à une forme de mise au pas des personnels voire même une caporalisation rampante.

- Les élus SNETAA souhaitent que le paritarisme vive comme il a vécu jusqu'à ce jour, leur permettant de jouer leur rôle dans ces CAPA et leur laissant des possibilités d'amélioration du mouvement.

- Le SNETAA dénonce avec force le fait que dans certaines spécialités, particulièrement celles à faible flux, le nombre d'entrants soit insuffisant et ne couvre même pas le nombre de postes précédemment pourvus par des ATP ou des stagiaires en situation. Il est anormal qu'ayant passé le concours et étant enfin titulaires, les stagiaires situation se retrouvent plus en difficulté familiale que lorsqu'ils étaient non titulaires.

Cela n'empêche pas que des personnels arrivent dans notre académie en surnombre et qu'à l'inverse l'affectation selon les besoins ne se fait pas dans certaines disciplines (GIB, PVR, vente, STBS, STMS). Chacun sait qu'un enseignant bien affecté sera plus performant et plus efficace.

Si la rigueur budgétaire est une réalité que nous subissons tous les jours, que les choix se fassent au moins en accord avec

les besoins académiques.

Toutes les remises en cause du mouvement ne sont hélas pas les seuls points que le SNETAA tient à dénoncer. Si l'exercice du métier d'enseignant PLP devient de plus en plus difficile c'est aussi parce qu'il s'accompagne de conditions de travail qui se dégradent : regroupement d'effectifs parfois très hétérogènes (sections de CAP ou de bac de nature différentes au sein d'une même classe pour économiser les heures), multiplication des heures supplémentaires, sollicitations permanentes des établissements pour des charges de plus en plus lourdes ou bien pour des actions extérieures à la formation initiale, multiplication des réunions et des procédures administratives... Tout cela au nom de la RGPP aggravé au début de ce mois par les nouvelles mesures d'économie demandées aux Recteurs. Comme si tout cela ne suffisait pas on va demander, avec la réforme programmée des retraites, à ces mêmes enseignants, ainsi qu'à tous les autres personnels de l'Education Nationale pour lesquels on peut établir le même constat en terme de dégradation des conditions d'exercice du métier, de travailler plus longtemps (40 ans c'est déjà trop !), avec des perspectives de diminution des pensions. C'est pour cette raison que le SNETAA appelle tous les salariés à participer au grand rassemblement parisien du 15 juin pour la défense des retraites, contre les projets gouvernementaux.

Une fois de plus le SNETAA remercie les personnels du Rectorat pour la qualité des documents fournis et l'écoute attentive qui a permis d'améliorer ensemble leur contenu, dans le respect des règles du paritarisme auquel nous sommes fermement attachés. (**Henri Lalouette**)

Intervention de Pierre-Guillaume Texier, élu du SNETAA, à la CCP de l'académie de Poitiers - 9 juin 2010

... Le SNETAA vient de tenir son congrès, et a mené une réflexion sur les enseignants non titulaires. Je tenais lors de cette commission à porter à votre connaissance un certain nombre de nos revendications : Nous dénonçons la multiplication du nombre d'enseignants en situation de précaires dans les établissements publics d'enseignement, enseignants qui sont utilisés comme une variable d'ajustement budgétaire.

Leur présence est un élément de fragilisation des structures pédagogiques.

Le SNETAA dénonce la baisse importante du nombre de places offertes aux concours et exige la réouverture des concours et des cycles préparatoires dans toutes les disciplines pour permettre aux non titulaires l'accès aux concours, notamment pour un recrutement dans les disciplines professionnelles où ce besoin se fait sentir, particulièrement dans l'académie.

Concours externes ; Concours internes ; Concours réservés ; Examens professionnels ; Validation des acquis de l'expérience dans l'éducation nationale...

Dès maintenant Le SNETAA demande que pour chaque collègue non titulaire soit mis en place en relation avec l'inspecteur de la discipline, un plan de formation individualisée, et sur le temps de travail.

Chaque non titulaire doit bénéficier d'un tutorat dès sa prise de fonction, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le SNETAA dénonce le fait qu'à recrutement et compétences identiques, des disparités importantes de salaires soient constatées entre les enseignants et que ces disparités importantes de rémunérations soit aggravées par les différences entre académies.

L'ouverture de négociations salariales en vue de la mise en place d'une grille indiciaire nationale est une priorité pour notre syndicat que nous vous demandons de transmettre au Ministre.

Je remercie le personnel du Rectorat pour la qualité des documents fournis et l'écoute attentive qui peut permettre d'améliorer au quotidien la vie professionnelle des personnels non titulaires. Nous rappelons ici comme dans les CAPA des titulaires notre attachement au paritarisme.

Actions en cours sur les retraites : 70.000 manifestants le 15 juin 2010 . Plus de 30 collègues du SNETAA de l'académie se sont retrouvés à Paris entre la « République » et la « Nation », derrière les banderoles du SNETAA. Rendez vous à la rentrée avec un mot d'ordre : retrait de la réforme des retraites !



Académie de Poitiers
Déclaration commune
SNETAA-EIL et FNEC-FP-Force Ouvrière

Le SNETAA-eil et la FNEC-FP-FO (Académie de Poitiers) se sont de nouveau rencontrés **le 22 avril 2010**.

Ils ont échangé sur les différents sujets d'actualité touchant la situation des personnels de l'Education Nationale.

Ils ont constaté leur point de vue commun concernant les retraites.

Ils se déclarent en opposition totale à toute réforme du système des retraites et exigent le retour aux 37,5 annuités de cotisation, le maintien de l'âge légal de la retraite à 60 ans, le maintien du code des pensions et celui du calcul du montant de la retraite sur les 6 derniers mois, pour tous les fonctionnaires.

En ce qui concerne le recrutement et la formation des nouveaux enseignants, ils demandent l'abandon de la « masterisation » et dénoncent son organisation et ses conséquences : allongement du temps de formation des enseignants, création d'un clivage entre enseignement professionnel et enseignement général.

Ils en refusent la logique économique ayant pour conséquence le blocage des mouvements des enseignants.

Ils demandent le réemploi de tous les contractuels et la mise en place d'un plan de titularisation.

Ils dénoncent la réforme des STI qui constitue une menace sur l'avenir professionnel de milliers de collègues titulaires de ces spécialités : tous les postes doivent être maintenus.

Ils rappellent que le SNETAA et le SN-FO-LC sont disponibles pour relayer et appuyer les demandes revendicatives des personnels émanant des établissements notamment en matière de Dotation Globale Horaire.

Ils ont enfin discuté de l'avenir du syndicalisme indépendant